

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 5 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 Juillet, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Savoyarde – Maison des Congrès à Talloires-Montmin sous la présidence de Monsieur Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 1^{er} Juillet 2021.

Présents :

Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO, Olivier MOUZIN,
Bernard FOUQUERÉ, Bruno ASSELIN, François DELORT-LAVAL,
Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY,
Ségolène CAMUSET, Alban GOBERT, Alexandra FRARESSE,
Bernard HOFFMANN, Jean-Paul COQUARD, Danielle ROCHET,
Raphaël LYARET, Stéphane DUCLOS

Procurations :

Magali SULPICE a donné pouvoir à Bettina GARBEROGLIO
Benoit RICHARD a donné pouvoir à Olivier MOUZIN
Anne-Marie DUPONT a donné pouvoir à Sylvie BESNIER
Sylviane WANDEROILD a donné pouvoir à Stéphanie CORCY
Emmanuel HUBER a donné pouvoir à Alban GOBERT
Brigitte NEMOZ a donné pouvoir à Bernard HOFFMANN

Excusés :

Secrétaire de séance : Olivier MOUZIN

Début de la séance : 20 h 00.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 3 mai et 7 Juin sont approuvés sans observation.

OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA et DECISIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 34/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

En ce qui concerne les DIA :

- 16/2021 U, des terrains -parcelles n° 704-706-section AB -Echarvines, pour un montant de 310 000.00 € : pas de préemption
- 17/2021 U, des terrains - parcelle n°730 – section AH – Bourg, pour un montant de 12 000,00 € : pas de préemption
- 18/2021 U, des terrains – parcelle n°921 -section A – aux Esserts en bas pour un montant de 688 000 € : pas de préemption
- 19/2021 U, des terrains – parcelles n°943, 954,958,954,945,946,952,960,962,941,947,961 – aux Esserts en bas pour un montant de 2 975 000 € : pas de préemption
- 20/2021 U, des terrains -parcelles 198,199 --à la Roche, pour un montant de 1 000 000 € : pas de préemption
- 21/2021 U, des terrains -parcelles n° 717,719 – section AB -Echarvines- pour un montant de 539 000 € : pas de préemption

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ces décisions du Maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du référé suspension le tribunal n'a pas souhaité suivre la demande de l'association.

OBJET : Création d'un poste d'animateur périscolaire et extra-scolaire

Monsieur le maire rappelle l'ouverture de l'ALSH ce mercredi 07 juillet.

B. Garberoglio rappelle l'engouement pour les vacances mais de la nécessité de renforcer l'équipe dès la rentrée. Une réflexion est en cours avec le groupe de travail (GT) enfance-école pour la surveillance aux devoirs.

Considérant l'ouverture d'un Accueil de Loisirs sur la commune de Talloires-Montmin à partir du mois de Juillet 2021
Considérant les orientations de la commission enfance, relatives à l'ouverture des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs) de la commune de Talloires-Montmin pendant chaque période des vacances scolaires 2020-2021 (hormis Noël, été compris) durant certains mercredis, ainsi que les temps périscolaires et extrascolaires (garderie, surveillance aux devoirs ...)

Considérant la nécessité de renforcer les équipes d'animation (fonctions d'animateur, d'agent d'animation) des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs) pour lesdites périodes,

Il convient de créer un poste supplémentaire d'animateur pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021/2022 à partir du 1er septembre 2021.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE la création d'un poste d'animateur pour la rentrée prochaine

OBJET : Création d'un poste de Policier Municipal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe de police municipale afin de faire face aux besoins supplémentaires tout au long de l'année, et surtout pendant la saison touristique et les périodes d'affluence. Il convient pour cela de créer un poste de policier municipal de catégorie C ou B à partir du 1er septembre 2021. Ce poste viendra remplacer la mission de notre ASVP qui a souhaité quitter la commune ; il sera donc supprimé des effectifs en fonction des candidatures reçues.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE la création d'un poste de policier municipal à compter du 1^{er} septembre 2021

OBJET : Fixation des tarifs de cantine et de garderie –

Mme Bettina GARBEROGLIO, maire adjointe chargée des affaires scolaires rappelle au Conseil Municipal la nécessité de voter, comme chaque année, les tarifs concernant le restaurant scolaire ainsi que les tarifs garderie à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Elle propose aux conseillers de maintenir les tarifs identiques à l'année écoulée.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

FIXE les tarifs de la restauration scolaire, comme suit :

**2021-
2022**

	base : 4,42 € 1er enfant scolarisé à Talloires-Montmin				base: 4,11 € 2ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin				base: 3,76 3ème enfant scolarisé à Talloires-Montmin			TOT,
	1er trim	2em trim	3em trim	TOT,	1er trim	2em trim	3eme trim	TOT,	1er trim	2em trim	3em trim	
Forfait 4 jours	234,26	185,64	194,48	614,38	217,83	172,62	180,84	571,29	199,28	157,92	165,44	522,64
Forfait 3 jours	181,22	137,02	141,44	459,68	168,51	127,41	131,52	427,44	154,16	116,56	120,32	391,04
Forfait 2 jours	110,50 €	88,4	106,08	304,98 €	102,75	82,2	98,64	283,59	94	75,2	90,24	259,44

6.09 € le repas pour le tarif occasionnel

5.54 € le repas pour le personnel

PRECISE que les enfants inscrits au trimestre ou à l'année seront encaissés sur factures (titres de recettes) pour des raisons de simplification et de sécurité.

FIXE les tarifs de la garderie, service fonctionnant de 16 h 30 à 18 h 30, comme suit :

• **Forfait :**

(prix du goûter au forfait trimestriel : base **2,38 €/jour**)

Soit :	- 1 ^{er} trimestre (53 jours)	126.14 € (forfait)
	- 2 ^{ème} trimestre (42 jours)	99,96 € (forfait)
	- 3 ^{ème} trimestre (44 jours)	104,72 € (forfait)

• **Occasionnel :** - Par jour : **4,79 €**

B. Garberoglio informe que le GT lance une réflexion afin qu'un coût réel soit mis en place au niveau des repas, pour ensuite mettre en place un tarif au quotient familial. Les tarifs sont susceptibles d'évoluer et une réflexion sur les tarifs de « surveillance aux devoirs » est en cours.

B. Fouqué s'interroge sur cette base. B. Garberoglio explique qu'il s'agit des tarifs dégressifs pour 1 puis 2 et 3 enfants.

R. Lyaret remarque que le tarif de l'occasionnel est élevé.

B. Garberoglio précise que le calcul des coûts permettra de mieux maîtriser les tarifs.

OBJET : Fixation des tarifs des activités ALSH

Mme Bettina GARBEROGLIO, maire adjointe chargée des affaires scolaires explique au Conseil, que compte tenu de l'ouverture prochaine du Centre de loisirs, il convient de voter la participation qui sera demandée aux familles pour financer une partie des activités :

-5 € par enfant et par jour pour les activités Nature

-10 € par enfant et par jour pour les activités nautiques

B. Garberoglio informe l'assemblée que l'ouverture du centre de loisirs rencontre un fort succès. Il ne reste que très peu de places disponibles pour cet été.

L'ALSH ouvre officiellement ses portes, il y a de nombreuses demandes avec un effectif de 25 à 35 enfants par semaine. Les parents sont très satisfaits de l'ouverture dès cette semaine. B Garberoglio informe qu'un sondage a été effectué auprès des familles concernant les tarifs des activités. Ces dernières ne s'opposent pas à cette prise en charge.

S. Duclos s'interroge sur la différence des prix.

B. Garberoglio précise que les tarifs ont été négociés mais qu'ils sont plus chers pour les activités nautiques.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

-FIXE les tarifs des activités ALSH comme ci-dessus.

OBJET : demande de subvention pour la réfection du mur du pont du Nant d'Oy auprès de l'Etat et du Département.

Monsieur le Maire rappelle qu'en janvier 2015, de violents orages ont entraîné un glissement de terrain. Un mur de soutènement situé en bord d'une propriété sous le pont du Nant d'Oy à Angon s'est écroulé.

Une situation qui génère aujourd'hui de grandes craintes quant à la propriété de la riveraine installée en bordure et du pont sous lequel passe le ruisseau. Fin 2020, une étude a été commandée au cabinet EQUATERRE afin de réaliser un diagnostic, ainsi qu'un avant-projet et d'indiquer la meilleure solution pour reconstruire le mur. Le 18 mai 2021 le cabinet EQUATERRE a rendu ses conclusions.

Aussi il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention nécessaires :

-50% auprès de l'Etat

-30% auprès du Conseil Départemental 74

Montant subventionnable : 100 000 €

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

-AUTORISE le Maire à faire les demandes de subvention auprès des services de l'Etat et du Département.

OBJET : demande de subvention pour la réfection de la route de Pré Vérel auprès de la région.

Rappel du contexte :

Le Syane souhaite réaliser les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité en vue du raccordement du Chalet de l'Aulp et d'autres bâtiments existant du secteur sur la commune déléguée de MONTMIN.

Parallèlement, le Grand Annecy procèderait à des travaux d'alimentation en eau potable entre la station de traitement d'eau de Sous le Bois et le refuge de Pré Vérel.

Ces prestations relèvent de la compétence du Grand Annecy pour le réseau d'eau potable et du Syane pour les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité.

La commune de Talloires-Montmin pourrait profiter de ces interventions afin de réaliser la réfection complète de la voie communale du chemin de Pré Vérel et ainsi partager quelques dépenses.

O. Mouzin informe qu'il est opportun de mener les travaux en groupement de commande sur le tronçon entre le hameau Le Bois et le refuge du Pré Verel, à savoir :

- **Pour le Syane** : Travaux d'extension des infrastructures du réseau de distribution publique d'électricité.

- **Pour le Grand Annecy** : Extension du réseau de distribution en eau potable jusqu'au refuge du Pré Vérel, renouvellement d'une partie de la conduite d'adduction du captage des Fontanettes et mise en place d'un dispositif de traitement complémentaire.

- **Pour la commune de Talloires-Montmin** : Prise en charge de la partie restante propre aux travaux de réfection de la voie du chemin de Pré Vérel.

Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 5 Juillet 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de réfection de la route de Pré-Vérel pourraient bénéficier d'un financement de la Région.

O.MOUZIN précise que dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable et d'extension du réseau de distribution publique d'électricité, une étude a été faite par un cabinet et les dépenses prévisionnelles sont estimées à 279 172€ HT dont 179 000 € HT à charge pour la commune.

Aussi il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention à hauteur de 50% auprès de la Région.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

-AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention auprès des services de la Région.

OBJET : demande de subvention auprès du Département et de la région pour la manifestation culturelle Lirôlac

Monsieur le Maire explique au Conseil que la manifestation Lirôlac peut bénéficier d'une subvention de la part du département et de la région.

Cette manifestation qui se triendra le WE du 2 et 3 Octobre va accueillir auteurs et journalistes.

R. Lyaret pose une question sur le nom, qui existe déjà.

A. Gobert explique que la commune a la chance d'être accompagnée en séance de travail. Après plusieurs propositions, 3 noms ont été retenus et « Lirôlac » a été choisi. Une recherche a été faite pour savoir si ce nom existait. Un dépôt a été fait auprès de l'INPI. Monsieur le Maire précise que ce nom existe mais qu'il ne s'agit pas du même objet.

Aussi il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention nécessaires selon le plan de financement suivant :

Dépense subventionnable		55 200 €
Département	10 %	5 520 €
Région	50 %	27 600 €
Commune	40 %	22 080 €

Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote ayant donné le résultat suivant

Pour **22**
Abstention **1 (D. Rochet)**

-AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention auprès des services de la Région.

OBJET : demande de subvention auprès de la région pour le financement des zones 30

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a été décidé de limiter la vitesse à 30 kms/h dans les hameaux de la commune. Une signalétique spécifique doit être installée. Cette dépense est conséquente et peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région.

Aussi il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention nécessaire auprès de la Région à hauteur de 80%

Dépense subventionnable 69 864 € (signalisation verticale, horizontale, mobilier urbain)

Participation de la Région : 80 %

Commune : 20 %

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

-AUTORISE le Maire à solliciter des aides auprès de la Région dans le cadre de la convention territoriale pour la qualité de l'air signée entre la région Rhône Alpes Auvergne et le Grand Annecy.

OBJET : demande de subvention auprès du Département et de la région pour le financement de la construction d'un chalet d'accueil à la station de ski de Montmin

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre du permis de construire, déposé au titre d'un nouveau chalet d'accueil à la station de ski de Montmin, différentes formes de participation peuvent être sollicitées.

Aussi il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention nécessaire auprès du Département et de la Région.

Dépense subventionnable : 31 679 €

Département 50 % : 15 839 €

Région 30 % : 9 503 €

Commune 20 % : 6 337 €

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

-AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention auprès des services du département et de la Région.

B. Hoffmann, impliqué dans les activités de la SAEM motive ce besoin d'accueillir les pratiquants de manière qualitative. Il y a un besoin de mettre aux normes l'accès des visiteurs et de travailler dans de meilleures conditions. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'extension au garage à dameuse.

OBJET : Travaux 2021 : Lancement des études et des travaux

Monsieur O. MOUZIN souhaite informer le Conseil de la nécessité de lancer certaines études et travaux.

- **Réfection du mur du pont du Nant d'Oy** : Etude et lancement des travaux
- **Mur de soutènement de l'église de Montmin** : Point sur les études et méthodes envisagées, présentation du budget prévisionnel (dépenses prévisionnelles estimées à 192 000€ HT. Subvention accordée à ce jour : 65 k€
- **Réfection de la route de Pré-Vérel à Montmin** Dans le cadre des travaux d'alimentation en eau potable et d'extension du réseau de distribution publique d'électricité : Point sur les dépenses prévisionnelles estimées à 179 000 €

Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 5 Juillet 2021

- **Réfection chalets d'alpages des Nantets** : Point sur les études à engager (eau potable, assainissement, reprise architecturale, zone de fabrication. Des dépenses importantes devraient être engagées ; une rencontre urgente avec l'ONF (en partie propriétaire), doit être organisée.
- **Réfection d'un appartement à Angon**
Recrutement d'un maître d'œuvre. Point sur les premières estimations.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

-AUTORISE le Maire à lancer les études et les travaux ci-dessus

OBJET : Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

Olivier MOUZIN présente l'Association des Communes forestières de Haute-Savoie et son réseau :
Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
Il expose l'intérêt pour la commune de TALLOIRES-MONTMIN d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer à l'Association des communes forestières de Haute-Savoie, à l'Union Régionale des Associations de Communes forestières Auvergne Rhône Alpes et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;

DECIDE de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;

CHARGE le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;

DESIGNE Olivier MOUZIN comme référent forêt et son suppléant Bernard HOFFMANN pour représenter la commune de TALLOIRES-MONTMIN auprès des différentes instances forestières.

OBJET : Convention avec le département pour les travaux de sécurisation des Esserts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une étude de protection contre les chutes de blocs de deux habitations en zone rouge du PPR a été réalisée par RTM en Mars 2015. La commune de Talloires-Montmin a retenu la solution consistant à la mise en place de filets pare blocs en amont de la RD 42.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 84 000 € HT. La Commune a sollicité 42 000 € d'aide au titre du fonds Barnier, portant ainsi le reste à répartir entre la commune et le département à 42 000 euros.

La participation prévisionnelle du département s'élève à 24 000 €

Monsieur le Maire précise que les travaux sont en cours, des filets ont été mis en place (technique retenue par les cabinets d'étude)

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,**

-AUTORISE le Maire à signer la convention de financement avec le département.

. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un contrat a été conclu avec une société de gardiennage pour compléter le travail de la Police Municipale 4 jours par semaine, en fin de soirée et tard dans la nuit où la gendarmerie ne se déplace pas forcément.

Cette structure privée intervient depuis le 02 juillet afin d'assurer la sécurité aux endroits touristiques les plus fréquentés. Le numéro d'astreinte sera communiqué auprès des restaurants, hôtel, campings. Cette mission a débuté ce week-end.

Les premières interventions ont été opérées auprès des jeunes, La Société relève le n° d'immatriculation et transmet les infractions à la gendarmerie.

Des rappels sont également effectués aux camping-cars pour le stationnement interdit.

. Le stationnement est payant depuis le 1er juillet et les habitants peuvent récupérer leurs macarons en mairie lorsqu'ils ne disposent pas d'emplacement privé. Ces nouvelles mesures ont pour but d'être bienveillants à l'égard des habitants. Ce dispositif est complété par la mise en place des navettes qui fonctionnent toute la journée.

Une évaluation sera faite après l'été. Monsieur le Maire reste ouvert à la discussion auprès des professionnels mais rappelle que des zones de « stationnement gratuit » sont mises en place.

. La réunion publique concernant l'aménagement du Bourg a eu lieu le 29.06. Les remarques des habitants sont attendues sur la plateforme. La consultation est ouverte jusqu'au 20/7 pour le bâtiment de la « Savoyarde » et la concertation sur le bourg est ouverte tout l'été.

. D. Rochet souhaite avoir des informations sur le travail des commissions. Monsieur le Maire précise qu'il y a trop d'information sur le drive. Les GT ont beaucoup travaillé au cours de ce premier semestre. Les outils mis en place par le DGS et le service communication permettront à chacun de suivre l'ensemble des dossiers en cours.

. Stéphane DUCLOS demande si le Grand Annecy est impliqué dans l'organisation de Lirôlac.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne s'agit pas de sa compétence.

FIN de la séance : 21 h 50

Questions du public :

. Dates d'intervention du fauchage à Montmin ?

M. le Maire précise que les services techniques sont très sollicités et qu'il a été nécessaire de débiter par la piste cyclable. Une intervention est programmée dans les prochains jours.

. Entretien du bassin de rétention de Perroix ?

La gestion était confiée à la CCT jusqu'au transfert GEMAPI auprès du Grand Annecy (G.A). Il est nécessaire de surveiller le niveau planché pour qu'il n'y ait plus d'eau en période sèche.

Le G.A a surcreusé le bassin, raison pour laquelle l'eau stagne. Le but étant de ramener le niveau au plancher initial afin qu'il y ait moins d'inondation chez les particuliers.

Le G.A veille aux travaux et a inscrit plus de 50 000 € pour réaliser le bassin jusqu'à la desserte sur Echarvines. M. le Maire confirme qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter ; l'objectif étant de ramener le niveau à son origine et de faire disparaître l'eau stagnante.

. Sécurisation de la voie verte ?

Nécessité de veiller à la sécurité au niveau des barrières des sorties cyclables.

Monsieur le Maire précise que des travaux devraient être effectués par le CD 74.

Points divers :

. Fonctionnement de l'atterrissage vol libre de Perroix ? D. Rochet informe les élus que les personnes ne crient plus à l'approche de l'atterrissage mais propose qu'une information soit également transmise aux spectateurs qui attendent sur le terrain.

. A. Gobert ajoute quelques précisions concernant les activités du vol libre :

Depuis de longs mois un travail partenarial est initié avec les professionnels, les Chamois Volants et la FFVL. De nouvelles mesures sont mises en place dès cette année. Elles visent à mieux connaître la fréquentation et à améliorer la sécurité. Le travail de concertation avec l'ensemble des acteurs est efficace.

Dès cet été, la commune expérimente un système de comptage qui permettra de connaître plus précisément le niveau de fréquentation sur les sites.

De nouvelles démarches sont également mises en place avec les professionnels du canyoning (accueil limité, établissement d'une charte, respect du voisinage ...).

A. Gobert remercie l'ensemble des acteurs, professionnels et élus, qui participent activement au développement des activités sportives sur le territoire.

. Monsieur le Maire remercie, après 1 an d'installation, l'ensemble des membres du conseil municipal ainsi que les agents communaux pour la qualité de leur travail. De nouvelles actions, en plus du travail quotidien, sont venues s'ajouter au programme habituel : l'ouverture de l'ALSH, les élections, le stationnement, les travaux imprévus ... M. le Maire remercie tous les services administratifs et techniques pour le travail accompli.

Cette première année de mandat a permis le lancement de certaines études, associées aux différentes concertations citoyennes.

Monsieur le Maire encourage chacun d'entre nous à utiliser le « ton » de la convivialité, du bon sens et du respect mutuel. Il souhaite un bel à toutes et à tous.